



Conseil général

Extrait
Du procès-verbal de la séance ordinaire
Du Conseil général de Pailly
Point 8 de l'ordre du jour
Du 30 novembre 2021

Présidence : Monsieur Cédric Perrin

.....

Réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2021, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur le préavis no 3 – **Fixation du plafond d'endettement et risques pour cautionnements** pour la législature 2021-2026.

Dans son rapport, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis no 3.

Au vote, le Conseil décide, pour la législature 2021-2026 :

- De fixer le plafond d'endettement à CHF 5'700'000.00
- De fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 2'850'000.00.

On relève 1 abstention.

Ainsi délibéré en séance, le 30 novembre 2021.

Le président :

Cédric Perrin



La secrétaire :

Crystelle Echenard